

**23<sup>ème</sup> Réunion du  
Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
15-17 décembre 2008**

**Décisions, recommandations et conclusions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

*Rappelant* que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités nationales des parties prenantes ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus à risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ;

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-deuxième réunion**

2. *Adopte* le rapport de la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Résultat(s) du segment thématique**

- 3.1 [à compléter]

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

- 4.1 [à compléter]

**Point 2 de l'ordre du jour : Le budget-plan de travail intégré : suivi de la mise en œuvre et planification pour l'avenir**

- 5.1 *Prend note* de la qualité et de la portée du Rapport sur le suivi des performances fondé sur une approche plus systématique du suivi du budget-plan de travail intégré 2006-2007 et une évaluation plus complète des réalisations de l'ONUSIDA en comparaison avec le passé ;
- 5.2 *Soutient* la concentration permanente sur la mesure des réalisations de l'ONUSIDA au niveau des pays dans le cadre des efforts de suivi des progrès vis-à-vis de la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement ;
- 5.3 *Encourage* l'importance accrue accordée au suivi et à l'évaluation des performances afin d'améliorer encore l'établissement des rapports et d'accroître la transparence à tous les niveaux et à travers l'ensemble du Programme commun ;
- 5.4 *Prend note* du Cadre stratégique pour 2007-2011 actualisé, en tant que principal guide pour la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des progrès, aux niveaux mondial, régional et des pays, de l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays en direction de l'objectif de l'accès universel.

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH**

- 6.1 *Encourage* fortement tous les pays à éliminer les restrictions spécifiques au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence et à faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH ne soient ni exclues, ni détenues ni déportées sur la base du statut VIH ;
- 6.2 Attentif à la décision 8.2 du Conseil de Coordination du Programme prise lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion, *convient* qu'aucune réunion du Conseil de Coordination du Programme ne se tiendra dans un pays appliquant une restriction spécifique au VIH relative à l'entrée, au séjour et à la résidence sur la base du statut VIH ;
- 6.3 *Demande* à l'ONUSIDA et à d'autres organisations internationales compétentes de mettre en œuvre les recommandations qui leur sont spécifiques dans le Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH.

**Point 4 de l'ordre du jour : Participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme**

- 7.1 *Encourage* les Etats Membres à intégrer un ou plusieurs représentants de la société civile, notamment des représentants des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, au sein de leurs délégations nationales aux réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.2 *Encourage* les Etats Membres à choisir des représentants en collaboration avec la société civile nationale et à appuyer les représentants pour qu'ils consultent

largement leurs groupes d'intérêt préalablement aux réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

- 7.3 *Recommande* que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse en sorte que les bureaux de pays et les Equipes d'appui aux régions définissent comment fournir des ressources aux Etats Membres qui ne sont pas à même de financer la participation de la société civile à leurs délégations ;
- 7.4 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de tenir au moins deux de ses réunions 'en personne' lors de la préparation de chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – et de fournir des ressources aux membres, notamment au représentant de la délégation des ONG, qui ne sont pas à même d'assumer leurs coûts ;
- 7.5 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de fournir une 'feuille de route' simple soulignant comment chaque document clé pour décision sera conceptualisé, élaboré et finalisé et quand/comment différentes parties prenantes, notamment la société civile, peuvent y contribuer ;
- 7.6 *Encourage* toutes les parties prenantes pertinentes à soumettre leurs documents clés pour décision au moins huit semaines avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme – pour faciliter leur traduction dans les meilleurs délais et permettre une consultation complète parmi tous les secteurs, notamment la société civile ;
- 7.7 *Demande aux* Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA d'attribuer des opportunités et ressources adéquates pour assurer l'engagement de la société civile au niveau régional. Cela doit comprendre la participation des délégués régionaux des ONG aux parties pertinentes des Réunions régionales de gestion et d'autres possibilités de formuler une stratégie avec les interlocuteurs de l'ONUSIDA et des Coparrainants dans leur région ;
- 7.8 *Appelle* le Secrétariat de l'ONUSIDA à permettre aux Equipes d'appui aux régions d'apporter une contribution financière à un 'conseil des ONG' dans chacune des cinq régions représentées par la délégation des ONG, et d'y participer pleinement. Ces conseils seront co-organisés par l'Equipe d'appui aux régions, les délégués régionaux des ONG et le Dispositif de communication de la délégation des ONG. Leur objectif sera à la fois de tenir les groupes d'intérêt informés des processus et des points de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme, et de solliciter des contributions sur les thèmes et les besoins prioritaires de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées ;
- 7.9 *Reconnaît* les efforts des ONG du Conseil de Coordination du Programme pour faire en sorte que la Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA comprenne – en complément de '*L'examen indépendant de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA*' – une analyse similaire des forces et des faiblesses de la participation plus large de la société civile au sein de l'ONUSIDA. Cette analyse devrait aborder les processus, les relations et les résultats aux niveaux national et régional, ainsi que les processus de prise de décisions politiques qui vont au-delà du Conseil de Coordination du Programme ;

7.10 *Reconnaît* les efforts des ONG du Conseil de Coordination du Programme pour faire en sorte que la Seconde Evaluation indépendante comprenne – dans le cadre de son examen de la gouvernance de l'ONUSIDA et de la participation de la société civile – une analyse du statut de la délégation des ONG en matière de droit de vote. Cela devrait comprendre : une consultation à large assise avec les parties prenantes du Conseil de Coordination du Programme ; un examen de la base historique et de la base structurelle et juridique actuelle des pratiques en cours ; et une analyse des modèles de participation de la société civile à d'autres Conseils mondiaux, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, et la possibilité de reproduire ces modèles au sein de l'ONUSIDA.

7.11 *Convient* de prévoir un point de l'ordre du jour pour examiner les progrès réalisés en vue d'accroître et d'améliorer la participation de la société civile et, en particulier, de passer en revue la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la Seconde Evaluation indépendante, lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2010 ;

**Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur le processus de nomination du Directeur exécutif**

8. A propos des futures nominations [à compléter]

**Point 6.1 de l'ordre du jour : Examen du processus de prise de décisions intersessions du Conseil de Coordination du Programme**

9. *Convient* d'ajouter une nouvelle Annexe 3 au Modus operandi du Conseil afin d'officialiser les fonctions et la composition du Bureau du Conseil de Coordination du Programme et le processus de prise de décisions intersessions qui pourrait être utilisé par le Bureau pour assumer les fonctions qui lui sont prescrites par le Conseil ;

**Point 6.2 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des précédentes décisions du Conseil de Coordination du Programme**

10. *Approuve* les amendements proposés au Modus operandi pour la mise en œuvre des décisions prises lors de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme

**Point 6.3 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau**

11.1 *Elit* l'Ethiopie Président, ... Vice-Président, et le Guatemala Rapporteur pour l'année civile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

11.2 *Approuve* les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2009 : Alexandra Garita, Fédération internationale pour la Planification familiale, Région de l'Hémisphère occidental (FIPF, WHR) ; le Dr Evan Collins, Ontario HIV Treatment Network (OHTN) ; le Dr Lydia Mungherera, TASO (The Aids Support Organization) Ouganda ; et le Dr Robert Carr, Caribbean Vulnerable Communities Coalition, Jamaïque ;

**Point 7.1 de l'ordre du jour : Aspects sexospécifiques des ripostes au sida**

12. *Prend note* du rapport d'activité sur les aspects sexospécifiques des ripostes au sida ;

**Point 7.2 de l'ordre du jour : Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA**

13. *Prend note* du rapport d'activité sur la Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA.

DRAFT